

entièrement, par l'État. Si elles procèdent à cet examen, ces personnes ne viendront pas au Canada, car les régimes de pension dont elles jouissent présentement sont loin d'égaliser ceux que nous avons au Canada et, encore davantage, le régime de pension que le Canada se propose d'établir dans un an environ, mais qui prendra au moins 10 ans avant de fonctionner entièrement. Si nous devons avoir une immigration massive d'Européens, ceux-ci devront venir des pays de l'Europe méridionale.

Je ne me propose pas de parler longuement du genre de traitement accordé aux gens qui sont entrés au pays de façon quelque peu illégale. En une autre occasion, l'honorable député de Royal a mentionné que c'était là le genre de personnes dont il voulait, des gens ayant l'audace de s'échapper d'un navire et d'enfreindre les lois établies. On a incarcéré ces gens pendant 30, 60 ou même 100 jours avant de leur faire subir leur procès, où on les a condamné à des peines de deux, trois ou cinq mois de prison, suivis de l'expulsion. Ils n'encourageront sûrement pas les habitants de leurs pays à venir au Canada.

Il est temps que le ministère examine attentivement la situation derrière le rideau de fer. Nombre de gens qui sont entrés au Canada depuis la seconde guerre mondiale venaient initialement de pays maintenant derrière le rideau de fer. Ils ont été déplacés durant la guerre. Ils ont été internés dans des camps de concentration ou de travail. Ils ont travaillé dans des usines en France où ils avaient été transportés par les armées d'occupation de l'Allemagne nazie. Après la guerre, ils ont abouti au Canada. Je m'unis aux préopinants pour dire que le Canada a profité de leur venue et que nous sommes heureux de les avoir parmi nous.

Nombre d'entre eux ont été séparés de leurs familles, certains de leurs épouses, de leurs enfants, ou de cousins, neveux et nièces. Comme beaucoup d'autres députés, je représente une circonscription qui compte un grand nombre de gens venus d'Europe au Canada après la seconde guerre mondiale et qui ont encore des parents dans des pays derrière le rideau de fer. Je sais qu'il y a des gens au pays qui sont citoyens canadiens et qui ont des cousins, des neveux, des gendres ou autres parents demeurant dans des pays comme la Hongrie, la Roumanie, la Yougoslavie et la Pologne, et je suis persuadé que les autres honorables députés connaissent aussi des cas de ce genre. Il me semble que nous devrions montrer un peu de cette compréhension dont nous nous vantons si volontiers. Je comprends qu'il faille se soucier des règlements concernant la sécurité et je ne me pose pas en critique à ce sujet, mais il me

semble que si nous voulons encourager les parents des gens déjà établis au pays à venir chez nous, nous devons faire preuve de plus de souplesse que nous n'en avons montré jusqu'ici dans l'interprétation des règlements. J'ose croire que le ministre étudiera cette question avec bienveillance. Je sais qu'il peut à bon droit dire qu'il a fait preuve d'un esprit de collaboration, tout comme son prédécesseur, dans certains cas particuliers. J'ai eu moi-même quelque succès dans un certain nombre de cas. Je sais que l'honorable député de Toronto-Grenwood en a eu également. Mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre dit que lui aussi en a eu. Pour ma part, lorsqu'il m'arrive de réussir dans un cas de ce genre, je ne m'en attribue aucunement le mérite, car j'estime que si une personne est obligée de s'adresser à son représentant au Parlement dans un cas de ce genre, au lieu de m'enorgueillir d'avoir réussi, je devrais avoir honte à la pensée que les règlements sont établis de telle façon que les gens sont obligés de recourir à ce moyen.

Je pense que le règlement devrait être tel, qu'il suffise à une personne de présenter sa demande au bureau local du ministère de l'Immigration pour obtenir la permission d'entrer au Canada. Je ne dis pas qu'il faudrait ouvrir les portes toutes grandes. Je ne pense pas qu'on doive dire à certains membres d'un comité central du parti communiste ou quelque ministre du gouvernement communiste d'un des pays derrière le rideau de fer qui voudraient émigrer au Canada: «Entrez, nous rendons la chose facile». Tout ce que je demande, c'est que les dizaines de milliers de personnes habitant le Canada et dont les parents désirent venir les rejoindre devraient recevoir beaucoup plus d'encouragement.

Je voudrais maintenant parler de la modification que le ministre projette d'apporter à la loi et que je considère totalement inadéquate. Je ne répéterai pas ses paroles exactes. Un préopinant l'a déjà fait, d'ailleurs. Si on lit son exposé à haute voix, on se rend vite compte combien la concession est grotesque. Il ne m'a pas convaincu davantage, malgré sa promesse, qu'il va s'occuper de cette question et que la loi sera bientôt entièrement révisée. C'est exactement ce que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a dit l'an dernier. Les ministres n'ont cessé de répéter cela depuis longtemps.

J'ai sous les yeux une note en date du 14 mars 1962, présentée au gouvernement canadien par le Congrès du travail du Canada. Elle avait donc été présentée à l'ancien gouvernement. Voici ce que dit cette note au sujet de certaines modifications proposées par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration de l'époque:

Certes, nous nous réjouissons de changements qui paraissent judicieux, mais nous nous voyons